



## Convention de prêt d'un vélo ou VTT à assistance électrique

Parc naturel régional du Haut-Languedoc  
1 place du Foirail – 34220 Saint Pons de Thomières  
04 67 97 38 22 ou [accueil@parc-haut-languedoc.fr](mailto:accueil@parc-haut-languedoc.fr)  
[www.parc-haut-languedoc.fr](http://www.parc-haut-languedoc.fr)

---

### Entre :

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, représenté par le Président Monsieur Daniel VIAELLE,  
dénommé ci-après « le Parc »,

### Et :

Civilité :                      Nom :                                      Prénom :

Adresse

Commune

N° téléphone :

Adresse e-mail :

Produisant les pièces justificatives suivantes :

Pièce d'identité produite :

CI ou passeport n° :

Justificatif de domicile :

Assurance de Responsabilité  
Civile

Dénommé ci-après « l'emprunteur »,

Il a été convenu qui suit :

## **Contexte :**

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc (PNR HL) souhaite engager le territoire dans le déploiement d'actions écomobiles afin de limiter l'impact environnemental de nos déplacements et particulièrement à l'utilisation individuelle de la voiture.

Dans le cadre de son projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et grâce aux financements de l'Etat, de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et des Départements du Tarn et de l'Hérault, le Parc a acquis une flotte de 5 vélos/VTT à assistance électrique.

## **Article 1 : Objet de la convention**

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition gratuitement des vélos ou VTT à assistance électrique à destination des habitants du PNR HL.

Le Parc met à disposition de l'emprunteur un vélo à assistance électrique (VAE) :  
/Rayer les mentions inutiles/

- VAE Kalkhoff Pro Connect I8 taille S (cadre trapèze) – Bicycode n°163400700267
- VAE Kalkhoff Pro Connect I8 taille S (cadre trapèze - jaune) – Bicycode n°163400700275
- VAE Kalkhoff Pro Connect I8 taille S (cadre wave) – Bicycode n°163400700272
- VAE Kalkhoff Pro Connect I8 taille M (cadre trapèze) – Bicycode n°163400700271
- VTTAE Giant Dirt-e+3 taille L – Bicycode n°163400700264

Et ses accessoires :

/Rayer les mentions inutiles/

- 1 Sacoche de porte-bagage
- 1 Panier
- 1 Antivol
- 1 Chargeur de batterie et ses cordons
- 1 Rétroviseur
- 1 Ecarteur de danger
- 1 Gilet jaune
- 1 Casque
- 1 Pompe à vélo intégrée au VAE Kalkhoff
- Nécessaire de réparation
- Lumières avant/arrière
- Clés : batterie et antivol

L'objectif du prêt est de permettre à l'emprunteur de tester l'utilisation d'un vélo ou VTT à assistance électrique en substitution à certains déplacements effectués en voiture, afin qu'il puisse, à l'issue du prêt, avoir les éléments de décision justifiant ou non l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Le vélo ou le VTT à assistance électrique est prêté du ..... /..... /..... au ..... /..... /.....

## **Article 2 : Conditions de prêt**

Le vélo ou le VTT à assistance électrique est prêté gracieusement à l'emprunteur, en contrepartie des engagements suivants :

1. L'emprunteur s'engage à utiliser le vélo en substitution à sa voiture personnelle pour certains déplacements quotidiens actuellement effectués en voiture. L'utilisation à but de loisir est autorisée.
2. L'emprunteur est responsable du vélo pendant toute la durée du prêt. Le prêt est strictement personnel. A ce titre, l'emprunteur doit :
  - Fournir un justificatif d'identité et de domicile. Les habitants du PNR du Haut-Languedoc sont les premiers visés par l'emprunt du vélo et sont donc prioritaires.
  - Respecter des conditions normales d'utilisation : utilisation sur route ou chemin goudronné, respect du code de la route. L'emprunteur est personnellement responsable de toute infraction au code de la route.
  - Veiller à utiliser systématiquement l'antivol pendant les périodes de non utilisation.
  - Restituer le vélo et ses équipements dans l'état lors de sa mise à disposition.

Il est interdit à l'emprunteur de :

- Sous louer le vélo
- Modifier le vélo ou d'effectuer des réparations importantes
- Transporter un passager.

Un constat de l'état du vélo est effectué lors de l'emprunt et de la restitution (cf annexe). L'emprunteur dépose lors de l'emprunt un chèque de caution du montant de la valeur de 1 000 €, à l'ordre du Trésor Public. Ce chèque de caution n'est pas encaissé et sera restitué à l'issue du prêt et au vu du constat de bon état du vélo et des accessoires.

En cas de vol ou d'accident, une déclaration doit immédiatement être faite aux services de police et de gendarmerie. Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc doit en être avisé dans le même laps de temps.

En cas de vol ou de dommage sur le vélo, l'emprunteur (ou son assurance) devra réparer le préjudice subi par le PNR du Haut-Languedoc (prise en charge des réparations ou remplacement du vélo).

En cas de dommages imposant réparation, le chèque de caution sera conservé jusqu'à la prise en charge du coût des réparations par l'emprunteur. Lorsque cette prise en charge aura eu lieu, le chèque de caution sera restitué.

En cas de vol du vélo ou dommages non réparables, le chèque de caution sera encaissé pour permettre le remplacement du vélo.

3. L'emprunteur s'engage à participer au suivi et à l'évaluation de l'opération, en complétant la fiche de suivi jointe en annexe, et le questionnaire envoyé par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc à l'issue du prêt pour évaluation. Les informations collectées le sont à des fins d'évaluation et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers.

### Article 3 : Modalités du prêt

1. La réservation du vélo ou du VTT à assistance électriques aux dates envisagées est validée au retour de la convention de prêt signée de l'emprunteur au Parc naturel régional du Haut-Languedoc
  - Par courrier : 1 place du Foirail – BP9 – 34220 Saint Pons de Thomières
  - Ou par mail à : [mobilite-alimentation@parc-haut-languedoc.fr](mailto:mobilite-alimentation@parc-haut-languedoc.fr)
2. La semaine précédant l'emprunt, l'emprunteur prend rendez-vous auprès du Parc :

Contact : Amélie Fournié Tel : 04 67 97 38 22 Email : <a href="mailto:mobilite-alimentation@parc-haut-languedoc.fr">mobilite-alimentation@parc-haut-languedoc.fr</a>
--

Le vélo doit être récupéré et rendu par l'emprunteur directement dans les locaux du Parc naturel régional du Haut-Languedoc (1 place du Foirail – 34220 Saint Pons de Thomières) :

Emprunt	Retour
Le lundi de 13h30 à 17h00	Le lundi de 8h30 à 12h30

Heure fixée pour l'emprunt : ..... h.....

Heure fixée pour le retour : ..... h.....

3. Lors de l'emprunt :
  - Le VAE est remis contre un chèque de caution (à l'ordre du Trésor Public) de 1 000 € qui ne sera pas encaissé
  - Un constat de l'état du vélo est réalisé
  - Une copie de la convention est transmise
  - L'emprunteur et le Parc conviennent d'un rendez-vous pour la restitution du vélo.

4. A l'issue de l'emprunt, le vélo est restitué par l'emprunteur au Parc. Un constat de l'état du vélo est réalisé. L'emprunteur remet au Parc sa fiche de suivi.

#### **Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention est valable à compter de sa signature par les deux parties et jusqu'à la restitution du vélo en bon état.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties chercheront un accord amiable. Si elles n'y parviennent pas, elles conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux.

Si les clauses de la présente convention ne sont pas respectées, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est autorisé sans autres formalités à récupérer le vélo.

Fait à :

Le :

L'emprunteur

Le Président du Parc naturel régional  
du Haut-Languedoc

.....

Daniel VIAELLE

Signature





## ANNEXE 1 : Constat d'état du vélo ou VTT à assistance électrique

Utilisateur (Prénom – Nom) :

Dates du prêt : du ..... au .....

Modèle du VAE/VTTe  
emprunté :

Casque emprunté (obligatoire) : Taille :

**Lors de l'emprunt**, le prêteur et l'emprunteur formulent l'observation suivante :

	Remarque(s)	Signatures Emprunteur / Prêteur
Observation : <input type="checkbox"/> du prêteur  <input type="checkbox"/> de l'emprunteur  <input type="checkbox"/> conjointe		

Kilométrage au départ : .....

**Lors de la restitution :**

	Remarque(s)	Signatures Emprunteur / Prêteur
Observation : <input type="checkbox"/> du prêteur  <input type="checkbox"/> de l'emprunteur  <input type="checkbox"/> conjointe		

Kilométrage au retour : .....



Date	Lieu de départ	Lieu d'arrivée	Nombre de kilomètres	Motif (travail, course, loisirs ....)	Substitution à l'utilisation de la voiture ? oui/non	Remarque

**Contact** : Maison du Parc naturel régional du Haut-Languedoc  
 1 place du Foirail – BP9 – 34220 Saint Pons de Thomières  
 04 67 97 38 22 / [accueil@parc-haut-languedoc.fr](mailto:accueil@parc-haut-languedoc.fr)